



## Achat en copropriété avec une reconnaissance de dettes

Par Ig90, le 04/10/2014 à 12:48

Bonjour,

Je vais essayer d'être clair.

Je suis la fille unique de ma mère âgée de 83 ans. Etant donné son âge, ma mère désire se rapprocher de moi (j'habite dans la somme et ma mère en région parisienne).

Ma mère vient de mettre son appartement en vente et elle vient d'avoir une proposition qui normalement devrait être signée en début de semaine prochaine.

Avec cette vente, nous avons le projet d'acheter une maison de ville près de mon lieu de travail, maison qui est très grande dans laquelle nous allons devoir faire des travaux, pour pouvoir y faire deux logements. Ma mère occupera le bas, et moi l'étage. Comme cela nous aurons chacune notre indépendance, et je pourrais être sur place pour elle..

Suite à la vente de son bien, elle peut acheter cette maison et faire les travaux pour occuper son logement pour le bas. Par contre, nous n'avons pas l'argent (pour le moment) pour faire l'ensemble des travaux et faire le logement du haut (c'est à dire le mien)..

Alors j'envisage de vendre également ma maison. Ce qui me permettra d'investir et de rénover le restant de la maison..

Bien sûr, le bien de cette maison rénovée sera évidemment bien supérieur à la valeur du bien lors de l'achat !... Et du coup les frais de succession vont évidemment eux aussi être bien plus élevé !... Il faut savoir que je n'ai plus droit à la donation avant 2027...

Ma mère me propose une solution acheter la maison à deux, en envisageant de me faire une reconnaissance de dette de la valeur de la moitié de la maison, en attendant que je vende mon bien pour pouvoir payer.

Est ce possible ???

Pouvons nous imaginer une solution comme celle là ? Sinon quelle solution nous reste t il ??

Merci beaucoup pour votre réponse qui pourrait nous aiguiller dans nos démarches.

Bien à vous